



# SOS-ASSODEP16

[accueil-sos@assodep16.fr](mailto:accueil-sos@assodep16.fr)

2 impasse du Bégau  
16600 TOUVRE

Tel 07.50.49.46.46 ou 06.04.19.55.79

## FICHE DE PRÉINSCRIPTION

Nom ..... Prénom .....

Mail ..... Tél ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Nom de l'enfant .....

Nom de l'assistante maternelle .....

Je suis intéressé(e) par le service SOS-ASSODEP16, à partir du : ..... / ..... / 202.....

Pour confirmer mon inscription et mon abonnement :

- Je joins un chèque :
  - si mon assistant(e) maternel(le) est adhérent(e) à l'Association des Assistantes Maternelles de la Charente :
    - 32€** (25€ pour l'ouverture du dossier et 7€ pour les frais de services du premier mois),
    - 48€ (25€ + 10€)** pour l'ouverture de 2 dossiers et 7€ + 6€ pour les frais de services du premier mois des 2 contrats).
  - Ou**
  - si mon assistant(e) maternel(le) n'est pas adhérent(e) à l'association des assistantes maternelles de la Charente :
    - 34€** (25 € pour l'ouverture du dossier et 9€ pour les frais de services du premier mois),
    - 50€ (25€ + 10€)** pour l'ouverture de 2 dossiers et 9€ + 6€ pour les frais de services du premier mois des 2 contrats).

À l'ordre de **SOS-ASSODEP16**, encaissé à l'ouverture du dossier.

- Pour les mois suivant, je remplirai le formulaire SEPA pour le prélèvement mensuel (frais de services) :
  - de 7€ ou 9€ pour 1 dossier selon ma situation
  - majoration de 6€ par dossier supplémentaire
- Date limite de préinscription pour le commencement du contrat, **le 10 du mois** pour les prestations du mois en cours.

Tous les documents contractuels vous seront envoyés par mail à réception de votre fiche de préinscription et du règlement :

- ✓ CGPS (Conditions Générales de Prestations de Services)
- ✓ Contrat entre le parent employeur et SOS-assodep16
- ✓ Convention entre le parent employeur et SOS-assodep16
- ✓ Fiche contrat entre le parent employeur et son assistant maternel
- ✓ Formulaire SEPA

**Ces documents doivent nous être retournés (sauf les CGPS) par mail au plus tard le 15 du mois, sinon la prestation sera décalée d'un mois.**

**Vos conseillères  
Isabelle et Maryline**